

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 140

présenté par  
M. Letchimy, M. Manscour, Mme Berthelot, M. Lurel, M. Lebreton, M. Fruteau,  
Mme Girardin, M. Jalton, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 30**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« En outre, pour l'outre-mer, une vision géostratégique des espaces maritimes sera définie en rapport avec l'environnement régional. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de tenir compte des situations géographiques des régions d'outre-mer et de la nature des liens qu'elles entretiennent avec leur environnement régional.